

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

ON S'ABONNE A SAUMUR : Chez tous les Libraires. A PARIS : Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A EWIG, Rue Talbot, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne!

A PARIS. Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 5.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

26 Novembre 1877.

COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT.

A la séance de samedi, M. le général de Rochebouët, président du conseil, ministre de la guerre, a lu au Sénat la déclaration suivante :

Messieurs les sénateurs,

A la suite des débats qui viennent d'avoir lieu dans les deux Chambres, M. le Président de la République a cru devoir confier la direction des affaires du pays à des hommes étrangers aux derniers conflits, indépendants vis-à-vis de tous les partis, à des hommes qui doivent et qui veulent, pendant la durée de leur mandat, rester en dehors des luttes politiques.

C'est dans ces conditions, messieurs, que nous nous présentons devant vous pour prêter au Maréchal de Mac-Mahon le concours qu'il nous a fait l'honneur de nous demander. (Très-bien ! à droite.) La France a un besoin extrême de calme et de repos. (Très-bien ! à droite.) Après une longue période d'ardente agitation, à une époque de l'année où il importe au plus haut degré de faciliter les transactions commerciales, à la veille de cette grande Exposition universelle, qui touche à tant d'intérêts et qui engage l'honneur même de notre industrie nationale, il faut avant tout se consacrer à la bonne gestion des affaires. (Très-bien ! à droite.)

Ce sera le plus impérieux de nos devoirs, parce que c'est le pressant besoin du pays, et en même temps le moyen le plus efficace pour rétablir entre les pouvoirs publics les bons rapports nécessaires au bien de l'Etat. (Très-bien ! à droite.)

Nous n'avons pas d'autre mission. Observateurs fidèles des lois de notre pays et résolus à ne permettre aucune atteinte à ses institutions, nous respecterons religieusement et nous ferons respecter la Constitution républicaine qui nous régit.

Elle passera intacte de nos mains dans celles de nos successeurs le jour où le Président de la République jugera les dissentiments actuels suffisamment apaisés pour prendre un ministère dans le Parlement ; jusque-là nous remplirons notre tâche avec dévouement, avec fermeté et avec prudence, sans autre préoccupation que d'assurer à la France l'ordre et la paix. (Très-bien ! à droite.)

M. le Président de la République vous demande, messieurs, de nous aider dans cette œuvre d'apaisement et d'intérêt public. (Très-bien ! à droite.) Il compte, pour cela, sur votre patriotisme. (Applaudissements à droite.)

Cette même déclaration a été lue à la Chambre des députés par M. Le Pelletier, ministre de la justice.

La majorité de la Chambre des députés est entrée résolument, samedi, par un vote solennel et compacte, dans la voie révolutionnaire.

Elle vient de déchirer le contrat qui représentait la Constitution ; elle vient de suspendre la marche du gouvernement et de paralyser la vie régulière de la nation.

La majorité de la Chambre refuse de reconnaître le ministère choisi par le chef de l'Etat, elle refuse de se mettre en relation avec lui.

Ce n'est pas un vote de défiance qu'elle a formulé contre des hommes dignes d'estime et de confiance, c'est un vote d'expulsion, un vote qui leur interdit l'entrée de la Chambre.

Bien plus, c'est une condamnation à mort et sans sursis.

En effet, la majorité de la Chambre vient d'inventer et d'inaugurer un nouveau procédé de régime parlementaire, un procédé de CONVENTION avec garantie de son président.

Elle s'est constituée en cour souveraine ou plutôt en TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE. Elle a traduit les ministres à sa barre, elle a délégué deux accusateurs publics, MM. de Marcère et Floquet, pour requérir une condamnation capitale contre les ministres suspects dès leur naissance, et coupables assurément de ne pas avoir été chercher, avant d'entrer à la Chambre, leur carte de civisme au COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

Le premier accusateur public, M. de Marcère, a dit au milieu de ses violentes attaques :

- On se demande ce qu'il y a derrière les ministres actuels. La politique de M. le Président de la République reste en l'air, elle n'est soutenue par aucun des grands pouvoirs publics. Le ministère ne représente rien, si ce n'est le pouvoir personnel. Les ministres ont perdu de vue les devoirs de ministres d'un régime constitutionnel. Ils sont devenus, dans la crise actuelle, les ministres de la résistance. Leur présence seule est une menace pour tous.

La conclusion naturelle de ce premier accusateur public est qu'il faut condamner les ministres.

Le second accusateur public, M. Floquet, s'est montré encore plus violent dans son réquisitoire :

- Le ministère ne se rattache à rien et ne définit pas le devoir qu'il a à remplir. C'est dans les antichambres et les salons que le ministère a cherché son origine. Un des proconsuls opprimant le pays se trouve à la tête du ministère de l'intérieur. Ce cabinet ne sert qu'à masquer les personnages qui préparent les conflits futurs. L'apaisement ne peut, à aucun titre, être assuré par un semblable gouvernement. La seule solution possible est la réunion du Congrès.

Le cabinet est impuissant à rien résoudre ; il est le pouvoir personnel, il est compromettant pour les intérêts matériels et moraux du pays ; il n'aura ni la confiance provisoire ni le concours à un moment quelconque de la majorité.

Le cabinet est coupable de retarder une paix durable et féconde, même pendant les quelques heures qu'il faut employer pour le condamner.

Après M. Floquet, M. le président de la Chambre a donné lecture de l'ordre du jour des gauches qui a été déposé sur le bureau :

« La Chambre des députés, considérant que par sa composition et son origine le ministère du 23 novembre est la négation des droits de la nation et des droits parlementaires, et ne peut qu'aggraver la crise qui pèse sur le pays depuis le 16 mai, déclare qu'elle ne peut entrer en relation avec ce ministère et passe à l'ordre du jour. »

M. Baragnon dit que ses amis et lui n'ont pas l'habitude de juger les hommes avant de les avoir vus à l'œuvre. (Très-bien ! à droite.)

L'ordre du jour pur et simple sera une protestation contre les termes de l'ordre du jour et des doctrines de M. Floquet. Ces doctrines peuvent se résumer ainsi : Périssent les affaires plutôt que le pouvoir ne soit pas entre nos mains.

Ce refus systématique de confiance à un ministère qui n'a pas agi, ce refus éventuel du budget, au risque de perdre les affaires, ne sont que des armes pour s'emparer du pouvoir.

Malgré tout, l'ordre du jour motivé est mis aux voix et, à la majorité de 323 voix contre 208 sur 531 votants, est adopté.

Dans le scrutin sur l'ordre du jour pur et simple qui a précédé le scrutin sur l'ordre du jour motivé, les voix se sont ainsi réparties :

Votants, 519 ; majorité absolue, 260 ; pour, 204 ; contre, 315.

Les 315 voix des gauches sont donc restées unies dans les deux scrutins.

La différence que l'on peut remarquer dans les voix de la minorité s'explique ainsi : MM. Rabier de Villars, Laurenceau, Roissard de Bellet (baron), Perrien (comte de), de Ladoucette, qui n'avaient pas pris part au vote dans le scrutin sur l'ordre du jour pur et simple, ont voté contre l'ordre du jour motivé. D'autre part, M. Louis Janvier de la Motte, qui avait voté pour l'ordre du jour pur et simple, n'a pas pris part au vote dans le scrutin sur l'ordre du jour motivé.

Chronique générale.

La commission d'enquête sur les élections a fait publier la note suivante :

« La commission d'enquête sur les élections des 14 et 28 octobre s'est divisée en neuf sous-commissions. Les départements ont été répartis entre elles de la manière suivante :

- 1° sous-commission. — Aisne, Calvados, Eure, Manche, Nord, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Seine-Inférieure, Somme. 2° sous-commission. — Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Yonne. 3° sous-commission. — Ardennes, Aube, Belfort, Côte-d'Or, Doubs, Jura, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Haute-Saône, Vosges. 4° sous-commission. — Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure,

Maine-et-Loire, Mayenne, Morbihan, Sarthe, Deux-Sèvres, Vendée.

5° sous-commission. — Allier, Cantal, Cher, Corrèze, Creuse, Indre, Nièvre, Puy-de-Dôme, Vienne, Haute-Vienne.

6° sous-commission. — Algérie et colonies, Charente, Charente-Inférieure, Dordogne, Gers, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées.

7° sous-commission. — Ariège, Aude, Aveyron, Haute-Garonne, Hérault, Lot, Lozère, Pyrénées-Orientales, Tarn, Tarn-et-Garonne.

8° sous-commission. — Ain, Ardèche, Isère, Loire, Rhône, Saône-et-Loire, Savoie, Haute-Savoie.

9° sous-commission. — Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Corse, Gard, Var, Vaucluse.

Toutes les pièces relatives à l'enquête doivent être adressées au président de la commission sous le couvert du président de la Chambre des députés.

Samedi a eu lieu au Sénat l'élection d'un sénateur inamovible.

Voici le résultat du vote : Votants, 279. Majorité absolue, 140. MM. Grandperret, 143 voix, élu. Victor Lefranc, 135. Alfred André, 111.

Tous les nouveaux ministres sont installés depuis samedi. Leurs prédécesseurs leur ont remis le service immédiatement.

On prétend que M. le général Berthaut sera investi du commandement du 18° corps d'armée, dont le quartier général est à Bordeaux, en remplacement de M. le général de Rochebouët.

Cette permutation n'est pas encore un fait acquis, et nous doutons qu'elle se réalise.

Le Maréchal doit se rendre très-prochainement à Versailles, pour y rester en permanence.

La déclaration du gouvernement a été placardée dès samedi soir sur les murs de Paris.

Dès samedi, le ministre de l'intérieur a envoyé aux préfets des instructions sommaires. Il leur fera connaître d'une manière plus développée, d'ici à peu de jours, les instructions auxquelles le gouvernement désire voir ses fonctionnaires se conformer.

Le conflit s'accroît, dit la Presse. Le Président de la République a déclaré qu'il ne tiendrait aucun compte du vote de la Chambre des députés et qu'il conserverait ses ministres.

On s'attend à une nouvelle demande de dissolution.

Au milieu des anxiétés à chaque instant accrues par des atermoiements indéfinis, les

polémiques se traînent dans la presse sur des sujets maintes fois débattus. Ces discussions n'offrent désormais aucun intérêt; de part et d'autre, les arguments sont épuisés. Sur la question des droits réciproques des pouvoirs publics, et même sur la question du budget, considérée d'une façon générale, tout est dit: on n'y peut revenir sans s'y répéter, et c'est ce que font, en effet, les journaux qui persistent à commenter ces points de droit constitutionnel.

L'heure est passée des débats de doctrine; l'opinion attend des faits nouveaux qui viendront renouveler les thèmes de discussion.

Pendant ce temps, la Chambre poursuit la vérification des pouvoirs et laisse discrètement entendre qu'elle a l'intention de rester fidèle à la politique esquissée par ses premiers actes. Néanmoins, ce qui se passe actuellement sur la scène parlementaire n'offre pas non plus un vif intérêt, et l'on n'en saurait tirer des données bien précises sur les vues de la majorité. Tout semble combiné au dehors pour dérouter les conjectures.

C'est dans les conciliabules secrets que se préparent les résolutions pour l'avenir, et, s'il faut en juger d'après les rumeurs qui se propagent, les appels ambigus à la conciliation formulés par certains organes de la gauche ont uniquement pour but de masquer jusqu'au moment décisif des plans d'une violence extrême.

Dans cet état de choses, nous n'avons, nous aussi, qu'à attendre les faits qui donneront lieu à la gauche de préciser ses déterminations et de les rendre publiques.

Avant de quitter le ministère, M. de Fourtou a reçu son personnel du ministère de l'intérieur, auquel il a fait ses adieux.

Après avoir remercié en termes chaleureux les employés de son administration de leur travail et de leur zèle, abordant les questions de la politique présente, il a déclaré que l'on ne devait avoir en vue que le travail et le recueillement, afin d'arriver à un apaisement absolu des passions politiques, surexcitées outre mesure par la dernière lutte électorale.

Le chef de l'Etat, s'inspirant des besoins d'ordre et de paix du pays, à la veille du grand événement commercial et industriel, l'Exposition, veut la conciliation et l'apaisement. C'est de ces deux pensées de rélèvement que doit s'inspirer le nouveau ministère, et, en partant, M. de Fourtou fait appel au patriotisme de tous dans ce but.

Malgré des propositions réitérées, M. Du-mas a refusé absolument de faire partie d'aucun des ministères qui ont été successivement en formation la semaine dernière.

M. Gambetta a décidé de retarder le plus possible le débat relatif aux élections des conservateurs. Au dire de ses amis, il ralentira ou précipitera la discussion, puis le fonctionnement de l'enquête, selon la composition du ministère nouveau.

On lit dans la *Défense*:

« Depuis la séance du Sénat du 19, les journaux de l'opposition ont cessé d'avoir pour les constitutionnels de la première Chambre les égards qu'ils leur prodiguaient auparavant. A l'heure qu'il est, ces parlementaires émérites ne sont plus que des « finauds » sur lesquels il est impossible de compter ni pour le bien, ni pour le mal.

Or, veut-on savoir à quoi tient ce changement d'attitude? Uniquement à ce que les constitutionnels n'ont pas voulu s'engager à voter pour M. Victor Lefranc samedi dernier, jour où a eu lieu un nouveau tour de scrutin pour la nomination d'un sénateur inamovible. Les gauches leur pardonnaient presque d'avoir voté l'ordre du jour qui fut la suite de l'interpellation de M. de Kerdrel, mais, après leur refus de se rallier à la candidature de M. Victor Lefranc, elles sont devenues implacables.

« Toute cette fureur n'a fait qu'assurer l'élection de M. Grandperret. »

On a affiché avant-hier dans les couloirs de la Chambre l'extrait suivant de la *Correspondance provinciale* qui se publie à Berlin:

« Le Maréchal, se prévalant des pouvoirs qui lui ont été conférés sans condition jusqu'en 1880, et de la mission qui lui a été confiée par la majorité conservatrice d'alors.

» Et la majorité actuelle des députés, se prévalant de son côté avec la même persistance des droits qui lui sont conférés par la Constitution républicaine, il est très-peu probable qu'on puisse mettre fin d'une manière durable et pacifique à ce profond antagonisme. »

Cette note, paraît-il, a produit une très-grande sensation parmi les députés.

Les correspondances étrangères sont surveillées en ce moment comme elles ne l'ont jamais été. Les injures qu'elles adressent journellement au Maréchal et les excitations qu'elles cherchent à provoquer pour renverser le gouvernement, justifient pleinement les mesures prises contre elles.

Nous regrettons d'apprendre que M. le général d'Aurelle de Paladines, sénateur inamovible, est en ce moment dangereusement malade.

On se rappelle les recommandations de M. de Fourtou aux préfets. Ceux-ci, à leur tour, viennent de donner des instructions formelles aux agents de leur administration, relativement à l'enquête des gauches de la Chambre des députés.

LE CONGRÈS ET LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

La *Republique française* adjure le chef de l'Etat, en faisant appel à sa loyauté, de réunir les deux Chambres en Congrès, afin de trancher la situation faite aux trois pouvoirs.

La *Republique française*, en exprimant le désir de la réunion d'un Congrès, a sciemment omis de faire connaître à quel mandat impératif elle obéissait.

Nos lecteurs comprendront facilement qu'il s'agit d'une décision du *Comité de salut public* que nous avons fait connaître, il y a déjà quelques jours, et que nous allons compléter pour édifier le public sur l'habile discrétion de l'organe de M. Gambetta.

L'idée de réunir les Chambres en Congrès a été en effet émise et longuement discutée dans la séance secrète du Comité du 20 novembre; le Comité s'est arrêté à la décision suivante:

« Entreprendre une campagne pour former le Maréchal à réunir les deux Chambres en Assemblée nationale et demander la révision des lois constitutionnelles en faisant disparaître le Sénat et la Chambre des députés pour les remplacer par une Assemblée unique, laquelle nommerait un de ses délégués au Pouvoir exécutif, rééligible chaque année. »

A ceux de nos confrères qui mettraient en doute la véracité de cette révélation, nous répondrons que ce programme, quoiqu'il ait été discuté dans une séance secrète, a été envoyé à tous les comités radicaux de province, afin qu'ils aient à préparer l'opinion publique à cette solution CONVENTIONNELLE. (Assemblée nationale.)

LE GÉNÉRAL DE ROCHEBOUËT.

Le nouveau ministre de la guerre, M. le général de Rochebouët, dont nous avons déjà parlé dans notre dernier numéro, cache sous les formes les plus polies le caractère le plus énergique.

On cite de lui le trait suivant:

« En 1870, chargé par le maréchal Le Bœuf d'aller inspecter les places de l'Est, il ne cacha pas à ce dernier qu'elles étaient dans un état pitoyable.

» Le maréchal s'en montra fort irrité et chercha à obtenir du général de Rochebouët un rapport atténué, eu égard à son rapport verbal.

» Le général resta inflexible, et c'est pour ce motif, dit-on, qu'il n'eut pas de commandement dans la guerre franco-allemande. »

Plusieurs journaux ont publié dans les termes qui précèdent un trait de fermeté du

général de Rochebouët sous le ministère Le Bœuf.

Ce fait doit être rectifié de la manière suivante:

Quelques semaines après que le maréchal Le Bœuf avait été nommé ministre de la guerre, il chargea deux généraux de se rendre l'un dans l'Est et l'autre dans le Nord, pour y vérifier et constater l'état des fortifications et de l'armement de nos citadelles.

Après une vérification des plus consciencieuses, les deux généraux revinrent à Paris, et aussi bien le général de Rochebouët, qui avait visité les forteresses de l'Est, que le général Bataille, qui avait inspecté les forteresses du Nord, déclarèrent nettement et fermement au maréchal Le Bœuf que l'état de nos places fortes laissait, à tous les points de vue, beaucoup à désirer.

Le Maréchal reçut très-froidement ces communications, et les deux généraux inspecteurs n'en persistèrent pas moins à constater, dans leurs rapports, les faits qu'ils avaient observés. (Assemblée nationale.)

M. ANTONIN PROUST.

M. Antonin Proust est, comme chacun sait, un député républicain du département des Deux-Sèvres, et, de plus, rédacteur au journal de M. Gambetta, la *Republique française*.

Mais il paraît — jusqu'à plus ample informé — qu'il est, en même temps, le correspondant d'un journal étranger connu pour la haine qu'il porte à la France.

Les *Tablettes d'un Spectateur* nous fournissent, sur ce sujet intéressant, les renseignements les plus curieux. Voici d'abord une note publiée par cette correspondance:

On nous affirme que le correspondant parisien de la *Nouvelle Presse de Vienne*, dont l'hostilité systématique contre la France est bien connue, n'est autre que le député de la gauche, M. Antonin Proust, l'aspirant au portefeuille du ministère des affaires étrangères.

Voici ensuite la réponse qui a été faite à cette note par un homme en position d'être bien renseigné, puisqu'il est l'ancien secrétaire de Grégory Ganesco, le fondateur et le propriétaire des *Tablettes d'un Spectateur*:

« Monsieur le directeur, j'ai lu dans les *Tablettes d'un Spectateur* d'hier un entrefilet où il est question du correspondant de la *Nouvelle Presse de Vienne*, si hostile, dites-vous, à la France.

» Vous avez été bien renseigné en affirmant que M. Antonin Proust, député des gauches, est le correspondant de ce journal; mais ce que vous ignorez, c'est que M. Antonin Proust, qui avait été présenté à M. Etienne, directeur et propriétaire de la *Nouvelle Presse*, par feu M. Grégory Ganesco, a su si bien travailler qu'il a supplanté son ami de son vivant.

» M. Antonin Proust, comme jadis M. Grégory Ganesco, envoie une correspondance chaque soir et une dépêche télégraphique tous les jeudis.

» M. Proust, comme M. Ganesco, a un traitement mensuel de 1,000 fr., et, en plus, ses débours.

» BENEILL, Secrétaire de feu M. Ganesco.

A cette occasion, M. Antonin Proust adressa alors le démenti qu'on va lire au *Figaro*:

Monsieur le rédacteur en chef du journal le FIGARO.

Monsieur, Le *Figaro* reproduit une lettre publiée par les *Tablettes d'un Spectateur*, et signée « Beniell, secrétaire de feu M. Ganesco. »

Cette lettre dit que j'ai été l'ami de M. Ganesco, que M. Ganesco m'a présenté au directeur du journal la *Nouvelle Presse*, de Vienne, et que j'adresse à ce journal des correspondances et des télégrammes.

Il n'est pas une de ces assertions qui ne soit mensongère.

Veillez recevoir, Monsieur, les assurances de ma haute considération.

ANTONIN PROUST, Député des Deux-Sèvres.

Mais la réponse de M. Beniell, l'ancien secrétaire de M. Ganesco, ne s'est pas faite attendre; elle est aussi catégorique et aussi précise que le démenti de M. Antonin Proust. La voici:

A Monsieur Antonin Proust.

Monsieur, Vous avez communiqué hier à plusieurs journaux la lettre que vous avez adressée au *Figaro*, et dans laquelle vous déclarez mensongères toutes les assertions contenues dans ma lettre aux *Tablettes d'un Spectateur*.

A mon tour, je vous fais remettre la présente par deux de mes amis, que je vous prie de mettre en communication avec deux des vôtres, afin que je puisse établir devant eux et vous présent, je l'espère, la vérité de mes affirmations.

Les faits que j'entends prouver sont les suivants:

1° Que vous avez été présenté à M. Etienne, directeur de la *Nouvelle Presse*, de Vienne, par feu M. Ganesco;

2° Que vous avez supplanté M. Ganesco comme correspondant de ce journal;

3° Que chaque soir, avant sept heures, vous envoyiez, par la gare de l'Est, votre correspondance au susdit journal;

4° Que vos télégrammes du jeudi, qui paraissent avant midi, contenaient le bilan de la Banque de France.

Je comprends, monsieur, qu'il vous ait paru plus facile de nier un fait que d'avouer une faiblesse.

Agréer, monsieur, etc.

BENEILL.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette intéressante polémique, car il sera curieux de savoir à qui restera le dernier mot.

Etranger.

TOUJOURS DES COMPLICATIONS.

On lit dans l'*Union*: « Notre correspondant de Londres nous signalait hier un bruit qui s'accrédite en Angleterre, et qui serait de nature à motiver les plus sérieuses inquiétudes.

» La Belgique serait entrée en négociations avec Berlin, qui lui garantirait son indépendance, et en retour la Belgique reconnaîtrait le protectorat de l'Allemagne.

» Comme l'indépendance de la Belgique n'est menacée par personne, nous voyons dans ce projet de traité un contrat où la Belgique donne tout et ne reçoit rien en échange. Elle se soumet à Berlin, comme la Bavière, comme Bade, comme le Wurtemberg, sans y être provoquée par aucun danger.

» Anvers deviendrait donc un port militaire où l'Allemagne commanderait.

» On comprend, sans que nous l'indiquions davantage, la gravité de cette nouvelle.

» Si le fait est vrai, l'Angleterre ne peut assister indifférente à un changement aussi complet de la situation faite jusqu'ici à la Belgique dans le concert européen. Le Foreign-Office doit suivre avec anxiété les négociations qui sont entamées entre Berlin et Bruxelles; et si elles aboutissent à une convention réelle, des débats fort graves auraient lieu sans doute au Parlement anglais. Les intérêts de la Grande-Bretagne à Anvers priment peut-être ceux qu'elle peut avoir à Constantinople. »

L'Assemblée nationale signale cette même nouvelle. On lui écrit de Londres qu'une des premières interpellations qui seront faites au ministère à la Chambre des communes, au sujet des affaires d'Orient, est celle-ci:

« Est-il vrai qu'une convention existe entre les gouvernements d'Allemagne et de Belgique, et, dans ce cas, quelle sera la politique du gouvernement de S. M. la reine? Existe-t-il une correspondance échangée à ce sujet entre le gouvernement de Sa Majesté et le gouvernement français? »

On s'attend à des discours d'une haute gravité sur la politique du cabinet dans les affaires d'Orient.

ROME. — Le Pape a décidé, après avis favorable du Sacre-College, de nommer, dans le prochain consistoire, M^r Langenieux, archevêque de Reims, au cardinalat.

Le père Curci prépare un travail intitulé: L'INDÉPENDANCE DES PAPES vis-à-vis du pouvoir temporel, destiné à un grand réentissement.

BERLIN. — On écrit de cette capitale à la Gazette de Cologne :
« On suit ici avec une grande attention les événements qui se produisent en France. Le langage de la Correspondance provinciale montre que l'on considère la crise actuelle comme très-grave ; mais il ne faut pas croire pour cela que l'Allemagne ait la moindre intention de s'immiscer dans les affaires intérieures de la France. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Samedi soir, nous avons été quelque peu surpris de recevoir, par la voie de la Mairie, la note que l'on trouvera ci-dessous.

Nous sommes toujours heureux d'enregistrer, dès qu'ils parviennent à notre connaissance, les succès de nos jeunes compatriotes, et aussi de tout ce qui peut contribuer à l'honneur de notre ville et porter plus haut la réputation des divers établissements de la cité, quels qu'ils soient. Nos lecteurs ont dû maintes fois le constater et se plairont, nous l'espérons du moins, à le reconnaître.

Qui donc a pu ainsi douter de nous ? Et pourquoi l'administration a-t-elle cru devoir servir d'intermédiaire en cette circonstance (par elle sert d'intermédiaire) ? Ce n'est pas que nous ayons grandement à la blâmer ; mise en demeure, elle a dû s'exécuter ; mais elle ne trouvera pas mauvais que nous lui demandions si elle s'est enquis des démarches qu'auraient pu faire auprès de nous ces officieux et quelle a été notre attitude.

A l'avenir, que ces personnes, dévouées, qui tendent ainsi au même but que nous-mêmes, ne cherchent plus d'intermédiaires ; qu'elles nous communiquent directement ce qu'elles apprendront *ad majorem gloriam* des divers établissements de Saumur, de quel qu'ordre qu'ils soient : elles peuvent être assurées de trouver nos colonnes ouvertes ; elles nous procureront le plaisir de leur exprimer toute notre reconnaissance, et ce sera pour nous une douce satisfaction de publier leurs précieuses informations. C'est même un appel, on le comprendra, que nous faisons à tous.

Voici maintenant la communication de la Mairie :

« Le collège communal vient encore d'obtenir deux nouveaux succès : les jeunes Delamare, Eugène, et Destre, Henri, ont été reçus bacheliers ès-lettres (diplôme complet) par la faculté des lettres de Poitiers.

Sept diplômes ont donc été obtenus cette année par les élèves du collège communal de Saumur, savoir :

» Un bachelier ès-sciences : Ménager, Paul ;

» Deux bacheliers ès-lettres (diplôme complet) : Delamare et Destre ;

» Deux bacheliers ès-lettres (1^{er} examen) : Choyer et Ménager, Marcel ;

» Deux d'études de l'enseignement spécial : Carreau et Robin.

Ce résultat fait le plus grand honneur à notre collège communal, et prouve que, sous l'habile direction de son principal, M. Touzard, cet établissement ne fait que prospérer sous tous les rapports.

(Cachet de la Mairie.)

» Prière d'insérer.

La déclaration du gouvernement a été affichée ce matin à Saumur.

Dans la séance de vendredi, la Chambre des députés a validé l'élection de M. le comte de Mailhé (1^{re} circonscription de Cholet).

Nous avons dit que le nouveau ministre de la guerre, président du conseil, M. de Rochebouët, était né à Angers le 16 mars 1843.

Ajoutons que M. de Rochebouët est également l'un de nos conseillers généraux. Les électeurs du canton de Candé (Maine-et-Loire) lui ont renouvelé, pour ainsi dire à l'unanimité des votants, le 4 novembre dernier, son mandat de conseiller général.

Les propriétaires de voitures et de chevaux sont prévenus qu'ils doivent déclarer, avant le 15 janvier prochain, toutes les voitures et tous les chevaux qu'ils possèdent dans quelque commune que ce soit. Ces déclarations peuvent être faites dans l'une ou l'autre des communes où ils ont une résidence.

Les taxes seront doubles pour les voitures ou les chevaux qui n'auraient pas été déclarés dans les délais fixés ou qui auraient été déclarés d'une manière inexacte.

Amboise. — Vendredi, à l'audience du tribunal correctionnel, le nommé Auguste Labbé a été condamné à quinze jours de prison pour avoir, muni de sa carte d'électeur, pris part à Amboise à l'élection d'un député : alors qu'il était frappé d'incapacité électorale par suite d'une condamnation judiciaire.

Châteaubriant. — Un bien terrible accident est arrivé à la scierie mécanique à vapeur que M. Roussel, marchand de bois, a montée dans ses chantiers, chemin de la Fonderie, à Châteaubriant.

M. Morel, Jean, maître charpentier, demeurant à la Trinité, faubourg de Béré, ville de Châteaubriant, se trouvait à la scierie, sur les neuf heures et demie. Il était tourné vers la table de la scie circulaire et regardait le travail des hommes de service. La mise en place d'une nouvelle pièce de bois lui appartenant, et qu'il avait fait apporter pour être débitée en chevrons, captivait son attention. M. Roussel fils était près de lui.

A cet instant, le nommé Heurtebise, ouvrier spécialement chargé d'enlever les bois passés à la scie, prit le chevron pour le retirer de dessus la table ; mais, par suite d'une fausse manœuvre, le chevron qu'il soulevait pour le porter dehors fut saisi à son extrémité par les dents de la scie, en sens inverse de son mouvement de rotation ordinaire, et, en raison de la vitesse, le lourd madrier fut projeté avec une extrême violence de gauche à droite, et l'extrémité opposée vint frapper M. Morel à la tête.

Il tomba sans mouvement, la face inondée de sang.

M. Roussel et ses ouvriers s'empressèrent de le relever, mais il n'articula pas un mot, ne fit pas un mouvement ; la mort avait été instantanée.

(Journal de Châteaubriant.)

On signale l'apparition d'un certain nombre de billets faux de 20 fr.

Ces billets sont faciles à reconnaître aux caractères suivants :

Au recto, les traits de la figure assise, secs et durs, ne présentent aucun modelé. L'impression de la vignette est irrégulièrement pâle et foncée par places. Les lettres et les numéros de série ne sont pas alignés et leur empreinte n'est pas nette.

Au verso, les yeux de la femme symbolique ne sont pas d'ensemble et celle-ci paraît louché. En outre le papier, qui semble neuf, porte des plis salis à dessein, pour imiter l'apparence d'une longue circulation.

Faits divers.

La société centrale d'agriculture et d'insectologie va établir au Champ-de-Mars une exposition générale de tous les insectes utiles et nuisibles. Nous y verrons figurer, à côté de la vigilante abeille, le pbyloxera et autres ennemis de l'agriculture.

On connaît l'expérience faite, en 1860, au Panthéon, sur le pendule, par le savant physicien Léon Foucault.

Il est question de renouveler cette expérience à l'Exposition universelle de 1878. Elle sera exécutée avec de nouveaux perfectionnements, de manière à frapper la masse des visiteurs.

Le pendule, pesant 300 kilogrammes environ, oscillerait au bout d'un fil de fer de 65 à 70 mètres de long. Ainsi qu'on le voit, il faudra une construction spéciale pour loger l'appareil. Le pendule, en oscillant, doit déplacer avec lui une sorte de gouttière qui restera, comme le pendule lui-même, fixe dans l'espace, par rapport aux constellations du ciel.

Au dessous du pendule serait disposé un immense globe terrestre de 25 à 30 mètres de diamètre. Ce globe, reposant sur le sol, suivra nécessairement avec les spectateurs le mouvement de la terre. La gouttière, au contraire, portée par un pivot à l'extrémité de l'axe et tournant avec le pendule, entrainera de grandes aiguilles qui sembleront se déplacer comme elle.

Le globe qui représentera la terre ayant

un volume considérable, le mouvement de ces aiguilles sera visible ; il rendra tangible en quelque sorte, aux moins attentifs, la rotation de notre planète sur son axe.

Cette merveille scientifique est destinée à initier le public à la solution des problèmes astronomiques.

On annonce que la cour d'appel d'Aix, à laquelle ressortissent les affaires du Levant, va avoir à s'occuper d'un très-curieux procès. Il s'agit du refus opposé par notre consul à Constantinople à la célébration du mariage de la princesse Karatja avec M. de Vandeuve, notre attaché d'ambassade auprès de la Porte ottomane.

La princesse, qui était jadis M^{me} Caroline Durand, épousa, à Constantinople, le prince Karatja, grec de religion, trouva moyen de faire déclarer son union nulle et non avenue. Redevenue libre, la princesse Karatja se vit demander en mariage par M. Eyan de Vandeuve, mais le consul français, sommé de procéder à cette seconde union, refusa en déclarant qu'il considérait la première comme n'ayant jamais cessé d'exister.

C'est de cette union que les intéressés ont interjeté appel. Le procès sera donc intéressant.

Dernières Nouvelles.

Versailles, 25 nov., 2 h. 45 soir.

Le vote d'hier à la Chambre est très-compliqué, dans les cercles parlementaires, et l'on croit qu'il ne tardera pas à avoir un contre-coup au Sénat.

On s'attend pour demain à la Chambre à une proposition de voter immédiatement les contributions directes, qui émanerait soit du gouvernement, soit d'un membre de la droite.

Si la majorité s'y refusait, la crise serait arrivée à son maximum de densité. Les prévisions sont très-divergentes au sujet des conséquences éventuelles de ce refus.

Versailles, 25 nov., 4 h. 40 soir.

On a l'intention, dans les groupes de la droite du Sénat, de proposer demain de fixer à huitaine l'élection de deux sénateurs inamovibles en remplacement de MM. de Francièux et Lanfrey. Le groupe légitimiste paraît avoir arrêté son choix sur M. de Larcy. Le groupe bonapartiste hésite entre M. Dumas (de l'Institut) et M. de Royer. C'est le premier qui a le plus de chances. (Havas.)

Pour les articles non signés : P. GODET.

Théâtre de Saumur.

LUNDI 26 novembre 1877.

Représentation de la COMPAGNIE PARISIENNE

Sous la direction de M. RODRIGUEZ, régisseur général du théâtre du Palais-Royal.

GRAND SUCCÈS ACTUEL

LES DEMOISELLES DE MONTFERMEIL

Comédie en 3 actes, du théâtre du Palais-Royal, par Théodore Barrière et Victor Bernard.

Jouée par MM. Lafaye, Edouard Georges, Gausins, Mendasti, Joliet et Bource, M^{mes} Carpentier, Jane Lepage, Falbert et Eug. Georges.

MIDI A QUATORZE HEURES

Comédie en 1 acte, de feu Théodore Barrière.

Jouée par MM. Gausins, Mendasti, Joliet et Bource, M^{mes} Falbert et Jane Lepage.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

S'adresser, pour la location, chez M^{me} THUAU, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

L'ÉCLAIREUR FINANCIER

Paraît tous les Dimanches.

Résumé de chaque numéro :

2 fr. Informations financières. Causerie financière. Bilans. Revue de la Bourse. Recettes des chemins de fer. Chronique des valeurs. Correspondances. Assemblées d'Actionnaires. Coupons échus. Listes des tirages. Cours des valeurs. 2 AN

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement.

PARIS — 45, rue Vivienne, 45 — PARIS

Envoyer mandat ou timbres-poste.

Rob Boyveau-Laffeur. — Sirop végétal dépuratif. (Voir aux annonces.)

Injection Bron et Capsules Ricord (Voir aux annonces.)

Plus de HERNIES Guérison radicale. 50 ans de succès. Preuves irréfutables. M. Contant-Simon, à Saumur (Maine-et-Loire), affranchir. Aux ASTHMATIQUES L'Asthme, la toux, l'Oppression, l'émoussement assurés par le traitement de M. AUBREY, médecin-pharmacien à la Ferté-Vidame (Eure-et-Loire). 45 ans de succès. Des milliers de cures. Brochure gratuite.

Refusez les contrefaçons. — N'acceptez que nos boîtes en ferblanc, avec la marque de fabrique Revalescière Du Barry, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

La REVALESCIÈRE Du BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, soif, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dardres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac ; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Egalement préférable au lait, à la panade et à la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par excellence, le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance.

Elle raffermi les chairs des personnes affaiblies ou boursoufflées. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlesuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N^o 49,842 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatul, spasmes et nausées. N^o 46,270 : M. Roberts, d'une consomption pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N^o 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N^o 46,248 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N^o 48,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N^o 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 22 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière enlèvent toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 120 tasses, 16 fr. ; de 288 tasses, 36 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est

La Perfection de Chocolat Du Barry.

Prix : 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c. ; avec vanille, 2 fr. 40 c., dégage des germes et de tout irritant, il est plus agréable, plus digeste et nutritif, sans échauffer. Il reste liquide dans la tasse, preuve de sa parfaite pureté. — Tout chocolat qui s'épaissit est falsifié d'amidon ou féculé indigeste. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean ; M^{me} GONDRAND, rue d'Orléans ; M. BESSON, successeur de M. TEXIER, M. NORMANDINE, rue St-Jean ; M. J. RUSSON, quai de Limoges et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. Du BARRY et C^o, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris. (653)

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 NOVEMBRE 1877.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %			Crédit Foncier, act. 500f. 250 p.	610			Canal de Suez	608 75	3 75		
4 1/2 %			Soc. gén. de Crédit Industriel et comm., 125 fr. p.	430			Crédit Mobilier esp.	325			
5 %			Crédit Mobilier	151 95		1 25	Société autrichienne	355		1 25	
Obligations du Trésor, t. payé.			Crédit Foncier d'Autriche	111 25			OBLIGATIONS.				
Dép. de la Seine, emprunt 1857			Charentes, 500 fr. t. p.	130			Orléans	336			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860			Est	617 50			Paris-Lyon-Méditerranée	330			
1865, 4 %			Paris-Lyon-Méditerranée	1412 50			Est	380			
1869, 3 %			Midi	782 50		2 40	Nord	334			
1871, 3 %			Nord	1270			Ouest	328 75			
1875, 4 %			Orléans	1045			Midi	325			
1876, 4 %			Ouest	870			Charentes	325			
Banque de France			Vendée, 500 fr. t. p.	1200		7 50	Vendée	154 50			
Comptoir d'escompte			Compagnie parisienne du Gaz	505			Canal de Suez	636 25			
Crédit agricole, 200 f. p.			C. gén. Transatlantique	505							
Crédit Foncier colonial, 300 fr.											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.
(Service d'été, 5 Juin 1877).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin	express-poula.	(s'arrête à Angers)
6	45	omnibus-mixte	(s'arrête à Angers)
9	1	soir	
11	36	express-omnibus	(s'arrête à Angers)
4	10	soir	
7	15	express-omnibus	(s'arrête à Angers)
10	37	soir	

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin	direct-omnibus	
8	31	omnibus-exprès	
9	40	soir	
12	40	omnibus-mixte	
4	44	soir	
10	58	express-poula.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

Etude de M. TAHET, notaire à Vihiers.

VENTE

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE,
Le dimanche 2 décembre 1877,
à midi,

En l'étude dudit M. TAHET, notaire à Vihiers,

D'UN FONDS DE PATISSERIE

Sur la place du Champ-de-Mars, à Vihiers,

Avec MAISON dans laquelle il s'exploite et qui sert de café; le tout bien achalandé. (609)

Etude de M. GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

A L'ADJUDICATION,
Les 25 novembre et 2 décembre 1877,
à midi,

COUPES DE BOIS

Dans les Garennes, la Forêt et les Cent-Boisselées,
Communes de Vaudelnay-Rillé, Cizay et Montreuil-Bellay,

Contenant vingt-neuf hectares, et sept lots de peupliers, situés sur la prairie Saint-Pierre et la Petite-Île, près le pont de Montreuil-Bellay, appartenant à M. de Grandmaison.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1878,
PORTION DE MAISON
AVEC MAGASIN ET SALON,
Situés rue du Marché-Noir, occupés actuellement par M. Favreau.

A LOUER DE SUITE

APPARTEMENT
Rue du Petit-Maure.
S'adresser à M. RIVAUD, aux bains.

A LOUER

PRÉSENTMENT,
DEUX MAISONS
AVEC BOUTIQUES
Nouvellement restaurées.

Situées rue du Marché-Noir.
S'adresser à M. DÉZÉ, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur, ou à M. GODET, imprimeur.

A LOUER

PRÉSENTMENT,
MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien arboré, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson;
MAISON D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes.
S'adresser à M. Paul REVEAU, à Pocé.

LIBRAIRIE

DE
E. MILON et Fils

DÉPOT UNIQUE, à Saumur, des ouvrages de la LIBRAIRIE CATHOLIQUE de Victor PALMÉ. (621)

ON DEMANDE DE SUITE UN BON MARIÉ, pour habiter et cultiver une propriété vignoble, près Saumur. S'adresser au bureau du journal. Inutile de se présenter sans de bonnes références. (512)

LIQUIDATION

DE
TOILES ET NOUVEAUTÉS

M. CATHELINÉAU a l'honneur de prévenir sa clientèle que la fin de sa liquidation est confiée aux soins de M. BODAIRE, gérant de la succursale de M. Lemerle-Bodaire, fabricant de tapisseries à Angers, boulevard des Lices.

Les marchandises seront vendues comme précédemment, au prix de facture, dans le même local, rue du Portail-Louis, n° 37.

Beau choix de toiles, nappes, serviettes, mouchoirs.

Rabais de 50 0/0 sur tous les articles d'hiver et nouveautés.

Jusqu'au 24 juin 1878, M. Cathelinéau se tiendra tous les jours à son magasin.

M. LEMERLE-BODAIRE a l'honneur de donner avis aux Dames qu'elles trouveront dans cette maison, outre les plus nouveaux modèles de sa fabrication, un soldé permanent de ceux ayant déjà parus.
De même, un assortiment complet en Laines anglaises, Hambourg, Saxe et Soies diverses.

Modèles et Métiers en location.

ON DEMANDE DES OUVRIÈRES sachant très-bien faire la tapisserie.

ROB

BOUYEAU-LAFECTEUR

Médication Dépurative

Les Dépuratifs sont des médicaments qui ont la propriété d'enlever à la masse des humeurs, les principes qui en altèrent la pureté, et de les porter au dehors par quelques-uns des émonctoires naturels. Par l'administration des Dépuratifs on cherche à imiter la nature, c'est-à-dire à favoriser la tendance qu'elle montre souvent de la manière la plus évidente, à se débarrasser des produits d'un principe morbide quelconque.

La liste des médicaments dépuratifs est considérable, mais parmi ces derniers le **Rob Bouyeau-Lafecteur** a toujours été placé au premier rang, tant à cause de son efficacité constatée depuis un siècle (1778), que par sa composition **exclusivement végétale**.

Ce Sirop, agréable au goût, facilement supporté par les estomacs délicats, remplacé avec avantage l'huile de foie de morue, le sirop antiscorbutique, les essences de saïsepareille et les préparations à base d'iode ou de potassium ou de mercure.

Approuvé par l'ancienne Société royale de Médecine, admis dans les hôpitaux de la Marine française dès 1788, approuvé en 1850 en Belgique pour le service sanitaire de l'armée belge, il a été en dernier lieu autorisé dans tout l'Empire de Russie.

Le **Rob Bouyeau-Lafecteur** est utile contre les affections de la peau, le rachitisme, les maladies dartreuses, scrofuleuses, et toutes celles qui sont liées à un vice du sang héréditaire ou acquis.

Comme dépuratif puissant, il complète les traitements commencés aux eaux minérales, détruit les accidents occasionnés par le mercure, et aide la nature à s'en débarrasser ainsi que de l'iode quand on en a trop pris.

Dépôt général du **Rob Bouyeau-Lafecteur**, à Paris, rue Richer, 12.

Dans toutes les Pharmacies.

DEUX BEAUX CHIFFONS COURANTS
FRENCH V

PAPIER WLINSI

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompt. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, grippe, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples; une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 fls : 1,50. Se défier des contrefaits.

M. RIELLANT

ET SA FILLE

Chirurgien et Mécanicien

Dentiste,

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur,

Maison Beurois,

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.

Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

VÉRITABLES CAPSULES

RICORD

FAVROT

Ces Capsules possèdent les propriétés toniques du **Goudron** jointes à l'action anti-blennorrhagique du **Copahu**. Elles ne fatiguent pas l'estomac et ne provoquent ni diarrhée ni nausées; elles constituent le médicament par excellence dans le traitement des maladies contagieuses des deux sexes, écoulements anciens ou récents, des catarrhes de la vessie et de l'incontinence d'urine. — Prix : 5 fr.

CHLOROSE, ANÉMIE

PILULES ET SIROP FAVROT

au pyrophosphate de fer et de manganèse

CE SEL NE CONSTIPE PAS. Solubilité complète. — Assimilation facile. — Saveur agréable. — Pas de constipation ni d'action sur les dents. — Il contient les éléments principaux du sang et des os. — Son action est héroïque chez les enfants débiles, les convalescents, dans le traitement de l'anémie, de la chlorose, de l'aménorrhée et de la leucorrhée. — Se vend sous forme de Sirop et de Pilules. — Prix : 3 fr.

CONSTIPATION ET MIGRAINE

PILULES DU D^r BONTIUS

Perfectionnées par FAVROT

Purgatif sûr, inoffensif, évacuant la bile et les glaires sans constipation ultérieure; très-utile contre les affections résultant d'un état humorique du sang, les congestions cérébrales, etc.; augmentant l'appétit et régularisant les fonctions intestinales. — Prix : 2 fr.

Dépôt général: pharmacie FAVROT, 102, rue Richelieu, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

INJECTION BROU

Hygiénique, infaillible et préservatrice. Guérison prompte et sûre des écoulements récents ou chroniques et ayant résisté à toute autre médication. Guérit seule et sans rien y adjoindre; le bain préalable est le seul antiphlogistique employé. Se vend dans toutes les bonnes pharmacies de l'univers et à Paris, chez Jules Ferré, pharmacien, 102, rue Richelieu, succ^r de M. Brou.

BANQUE NATIONALE
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital: 4,000,000.
Place Vendôme, A PARIS.

TABLEAU DES VALEURS NON COTÉES.

DEMANDES.			OFFRES.		
2 Act.	Soleil (Incendie)	5,800	1 Act.	Métallurgie de l'Ariège	1,100
14 Obl.	Tarn-et-Garonne ex-c.	135	1 Obl.	d'	550
7 Act.	Urbaine (vie) (lib.)	1,350	20 Act.	Crédit viager	220
10 Act.	d' (vie) non lib.	750	12 Act.	Monde (inc. et vie)	220
12 Obl.	Métallurg. de la Vienne	190	11 Act.	Soleil (vie)	715
12 Obl.	Lichterwede à Furnes	350	1	Banque gén. de Crédit	850
5 Act.	Unioi (vie)	3,650	18 Act.	Gaz de Manbeuge	435
25 Act.	Sardes	85	8 Obl.	Construc. de la Ville	245
10 Par.	Petit Journal	780	20 Obl.	Halage à vapeur	170
2 Act.	Comp. du Nord (inc.)	910	10 Par.	Charb. de Saône-et-R.	450
5 An.	D'Aire à la Bassée	20	20 Obl.	Industrie du Gaz	450
5 An.	Des trois anciens Ponts	20	10 Act.	Charbonnages d'Hay	450
5 An.	Navigation de l'Oise	20	25 Act.	Coim de Rue	585
2 An.	Canal de Bourgogne	20	7 Act.	Messageries parisienn.	45
12 Obl.	Ports de Mars, non est.	350	40 Obl.	Saône et Rhône	45
13 Obl.	Ports de Marseille est.	330	7 Act.	Frigorifiques	70
5 Act.	Carrières de l'Oise	240	5 Obl.	Ateliers de Passy	70
20 Obl.	Marché aux chevaux	275	8 Obl.	Castel. Biarritz	60
6 Act.	Paul Dupont	300	4 Obl.	Carnoules	195
5 Act.	Scarpe canalisée	40	25 Obl.	Naples 1877	350
50 Act.	Grainessac à Béziers	13 50	4 Act.	Corderies du Maine	190
Cou.	Ext. et Int. d'Espagne	20	10 Obl.	Villa Guttierrez	190
5 Act.	Journal le Siècle	2	20 Obl.	Eaux de la banlieue de Paris (6m. 76, r. 30 L)	190
2 Act.	Villa Guttierrez	30	12 Obl.	Hirondelles	310
25	Omnibus de Londres	160	6 Bons	Hypothécat. Liverdun	335
10 Bons	Caill.	22 50			

Opérations de la Banque Nationale. — Place Vendôme, 10, Paris.
Achat et vente de toutes valeurs françaises et étrangères cotées et non cotées. — Emissions et placements de titres. — Souscriptions, transferts et conversions. — Libération et échange de titres. — Encaissements de coupons et de titres sortis aux tirages. — Prêts sur titres. — Opérations de banque.
N.-B. — La Banque Nationale donne gratuitement tous les renseignements qui lui sont demandés par lettre affranchie.

2,000 Fr. de Revenu avec **3,000** Francs de Capital

Résultats justifiés par PLUSIEURS ANNÉES de SUCCÈS.
Pour les renseignements, s'adresser ou écrire au Directeur de la PARTICIPATION FINANCIÈRE, 15, rue de Grammont, à Paris. (513)

Ancienne Maison A. PIE, RAOUL FEIGNOUX

Genre et successeur,
Rue de la Tonnelie, 27, et magasins rue Haute-Saint-Pierre.
SAUMUR.

DROGUERIE, PRODUITS CHIMIQUES

Dépôt des Colles Givet, Lyon, Château-Renaud.

Huiles spéciales pour machines et usines.

Grand entrepôt des ciments de Pouilly, de Vassy, de Portland et des Ocres jaune et rouge.

PEINTURES PRÉPARÉES

COULEURS FINES, VERNIS, PINGEAUX.

VERRES À VITRES, VERRES pour serres et jardiniers.

VERNIS pour VOITURES

CIRAGE à MARNAIS, RAU DE CUIVRE

ALCOOL DE BOIS, BORAX,

CARBONATE D'AMMONIAQUE

DÉPOT DE TOUS LES ACIDES

Acétique, citrique, nitrique, muriatique, sulfurique, tartrique, etc.

SICCATIF BRILLANT

Pour la mise en couleur, sans frottage, des appartements, carreaux et parquets.

PRÉPARATION pour teindre instantanément, en noyer, vieux chêne, palissandre, les bois de découpage et les parquets en sapin. (592)

LA VELOUTINE

EST UNE
Poudre de Ris spéciale préparée au Diamant
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix
Saumur, imprimerie de P. GOBET.